

L'OIT met au point des conventions et des recommandations internationales relatives au travail qui définissent les normes minimales à respecter dans les domaines de son ressort : liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective, abolition du travail forcé, égalité de chances et de traitement, etc. Elle fournit par ailleurs une assistance technique dans différents secteurs : formation et réadaptation professionnelles, politique de l'emploi, administration du travail, droit du travail et relations professionnelles, conditions de travail, formation à la gestion, coopératives, sécurité sociale,

statistiques du travail, sécurité et santé au travail. L'OIT encourage la création d'organisations indépendantes d'employeurs et de travailleurs, et facilite leur essor par des activités de formation et des conseils.

Au sein du système onusien, l'OIT est unique en son genre de par sa structure tripartite : employeurs et travailleurs participent aux travaux de ses organes directeurs sur un pied d'égalité avec les gouvernements. Lors de son cinquantième anniversaire en 1969, l'OIT a reçu le prix Nobel de la paix.

Organisation maritime internationale

4 Albert Embankment
Londres SE1 7SR, Angleterre
Téléphone : (44-171) 735-7611
Télécopieur : (44-171) 587-3210
Télex : 235-88 (RAPPEL : IMOLDN G)
Courriel : info@imo.org
Internet : www.imo.org
Secrétaire général : William A. O'Neil
(Canada)

La convention internationale portant création de l'Organisation maritime internationale (OMI) a été adoptée en 1948 à Genève mais ce n'est qu'en 1958 qu'elle est entrée en vigueur. L'OMI a tenu sa première réunion l'année suivante. L'OMI ne compte que 300 fonctionnaires et est, de ce fait, l'une des plus petites institutions

du système des Nations Unies. Elle compte 155 États membres.

Le mandat de l'OMI est de renforcer la sécurité maritime et de prévenir la pollution par les navires. Sa première tâche, réalisée en 1960, a été d'adopter une nouvelle version de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS), qui était le principal instrument en matière de sécurité maritime. Depuis ce temps, l'OMI s'est concentrée sur une foule de questions, notamment la facilitation du trafic maritime international, le transport des marchandises dangereuses et la lutte aux pratiques commerciales déloyales dans le secteur du transport maritime.

